

Image not found or type unknown



Remboursement trop perçu?

Par **junhi**, le **26/01/2016** à **21:16**

Bonjour,

Ma mère vient de décéder. Sa dernière voiture est devenue épave le 10/07/2014 suite à un accidenté daté du 07/07/2014 où elle n'était pas responsable.

La voiture a été rachetée par l'assurance.

Or l'assurance prélève, à ce jour, toujours des cotisations pour ce contrat d'assurance auto alors qu'elle l'a rachetée.

Est ce normal que l'assurance prélève toujours des cotisations? Peut-on être remboursé par l'assurance des trop perçus (environ 18 mois)?

Cordialement.

Christophe